

Publié le 10 mars 2012 à 05h00 | Mis à jour le 10 mars 2012 à 05h00

Point de vue

Miser sur la collaboration avec les citoyens



Photothèque Le Soleil

Le Soleil

La Ville de Québec a procédé récemment à la révision de son Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier et de son Règlement sur la politique de consultation publique. Au départ, cette réforme avait pour but de rapprocher les élus de la population et de faciliter la participation citoyenne à la vie municipale. L'intention est louable mais il semble qu'il faudra aller un peu plus loin si la Ville veut atteindre les objectifs visés.

Québec à l'avant-garde

En matière de démocratie participative, les autorités municipales de Québec se sont montrées précurseurs en créant, dès 1993, des conseils de quartier sur une base expérimentale, puis en élargissant cette pratique à tout le territoire de la ville en 1996.

Afin de susciter une participation accrue des citoyens à la vie municipale, le Rassemblement populaire de Québec (RPQ) fait adopter, cette même année, un règlement obligeant la Ville à se doter d'une politique de consultation publique et de conseils de quartier. Ceux-ci font l'objet d'un encadrement législatif dès leur mise sur pied. Lorsqu'on compare les conseils de quartier de Québec aux instances de participation citoyenne semblables qui existent ailleurs en Amérique du Nord et en Europe, on constate que le cas québécois est assez atypique et progressiste.

Une fonction de médiation

Les conseils de quartier rassemblent des citoyens, des élus et d'autres acteurs de la scène municipale et leur offrent un espace d'échange unique. Ils permettent la tenue de débats au cours desquels peuvent s'exprimer une diversité d'intérêts et de points de vue sur les questions traitées. Ce forum donne aux participants l'occasion de mieux se comprendre les uns les autres, de délibérer entre eux et de se forger une opinion éclairée. Les conseils de quartier agissent ainsi comme médiateurs.

Les échanges sont souvent constructifs au sens où ils permettent à la Ville ou aux promoteurs, le cas échéant, d'ajuster et de bonifier leurs projets de manière à ce qu'ils correspondent davantage aux besoins et aux attentes des autres parties. En favorisant la concertation entre les acteurs, leurs interventions aident aussi fort probablement à gérer la grogne et les conflits qui, autrement, se manifesteraient à un autre niveau. Dans les faits, leur fonctionnement s'avère assez efficace puisque les recommandations que les conseils de quartier adressent aux élus sont suivies la plupart du temps.

Contourner les mécanismes de consultation?

Ces dernières années, il semble pourtant que la Ville de Québec recule sur le plan de la participation citoyenne en s'appliquant à contourner les mécanismes qui permettent à la population de s'exprimer sur les projets de développement immobilier et d'aménagement urbain. L'utilisation d'outils de planification comme le Programme particulier d'urbanisme (PPU) et la création de zones franches, par exemple, servent l'un comme l'autre à soustraire de la consultation populaire de grandes parties du territoire municipal. Même chose avec le recours à l'article 74.4 de la Charte de la Ville lorsqu'il s'agit de projets dont la superficie est supérieure à 25 000 mètres carrés.

Ces tentatives sont surprenantes car elles paraissent aller à l'encontre de tendances fortes qui se manifestent actuellement et qui, au-delà de la simple consultation, vont plutôt dans le sens de la coopération entre les acteurs. En effet, des

approches participatives et collaboratives sont de plus en plus mises à profit dans diverses sphères de l'activité sociale, notamment en matière d'innovation intra et inter entreprises, de production et de prestation de services, qu'ils soient privés ou publics. Elles se révèlent également de plus en plus populaires dans les différents champs de la recherche scientifique (dans les sciences de la santé, comme dans les sciences naturelles et humaines), dans le domaine juridique et celui des pratiques artistiques.

Adopter des approches collaboratives

Si elle souhaite véritablement resserrer les liens entre les élus, les citoyens et les autres acteurs du développement, on peut se demander pourquoi la Ville de Québec n'adopte pas, aujourd'hui encore, une position plus avant-gardiste en mettant de l'avant des modèles collaboratifs qui ont fait leur preuve. On sait effectivement que le travail de concertation en amont des projets entre les parties en présence (citoyens, groupes communautaires, entreprises, commerçants et pouvoirs publics, etc.) contribue à faciliter l'élaboration de consensus forts. Un véritable dialogue amorcé dès le démarrage des projets évite bien souvent les échecs au fil d'arrivée. Il donne aux projets la «robustesse» nécessaire à leur succès à plus long terme, un succès mieux partagé et au bénéfice de tous. À cet égard, les conseils de quartier sont un outil privilégié.

La démarche entreprise par la Ville de Québec dans le but de moderniser sa politique de consultation publique et de réformer les conseils de quartier mérite très certainement d'être approfondie. Toutefois, pour être en mesure de poursuivre la réflexion engagée, il manque un bilan de l'expérience des conseils de quartier au cours des quinze dernières années, c'est-à-dire un portrait fiable de l'évolution de leur mandat, de leur mode de fonctionnement et de leurs impacts sur la vie démocratique.

En considérant le travail accompli jusqu'à présent en toute objectivité, il sera alors possible d'évaluer la contribution réelle des conseils de quartier à la gouvernance municipale et d'envisager alors les mesures à prendre pour améliorer leur apport.

Lise Santerre, présidente du conseil de quartier de Montcalm (Québec)